

Institut National des Transports Internationaux & des Ports

2009/2010



*Une formation diplômante originale
du
Conservatoire National des Arts et Métiers*



L'ITIP, institut du CNAM, établissement public, créé en 1978 au Havre, a mis en place un second centre à Marseille en 1988.

Une formation de Technicien Supérieur du Transport International et de la Logistique Portuaire

Les études sont réparties sur deux années universitaires et correspondent à un niveau de premier cycle, Bac+2.

DIPLOME

DIPLOME DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS, DE LA CATEGORIE III DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DELIVRE SOUS L'AUTORITE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE.

DESCRIPTION DES ETUDES

OBJECTIFS :

La création de l'Institut National des Transports Internationaux et des Ports (ITIP) répond aux besoins des entreprises françaises, européennes et des pays en développement souhaitant des cadres moyens aptes à assumer les diverses activités des entreprises portuaires : agences maritimes, consignataires de navires, manutentionnaires, courtiers d'affrètement, opérateurs de terminaux à conteneurs, entrepositaires, transitaires, commissionnaires de transport, groupeurs, et de transport en général.

De façon plus générale, la formation à l'ITIP permet à ses diplômés d'œuvrer utilement dans toutes les entreprises intermédiaires et auxiliaires du transport, en particulier chez les spécialistes de la conteneurisation.

Le choix initial du Havre et de Marseille comme lieux d'implantation de l'Institut s'explique par le rayonnement mondial de leur port et par le réseau international de coopération que les entreprises de ces villes ont déjà établi dans le domaine des activités portuaires.

L'ITIP bénéficie d'un environnement privilégié qui permet aux étudiants de recevoir une formation originale. En effet, grâce aux liens noués avec les entreprises havraises et marseillaises, l'Institut s'est assuré les services des professionnels les plus compétents pour l'enseignement des matières spécifiques aux activités portuaires, tandis que les matières générales sont confiées à des universitaires et à des personnes qualifiées.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

1^{ère} année

1^{er} semestre, 490 heures

Connaissance générale de l'entreprise et de l'environnement du transport

Anglais
Bureautique 1
Communication anglaise 1
Comptabilité
Droit des affaires 1
Economie d'entreprise et des transports
Economie générale
Géographie des échanges internationaux
Initiation à la Logistique
Mathématiques financières et statistiques
Méthodologie
Préparation du mémoire de géographie et Soutenance
Travaux personnels*

Travaux personnels : études, exposés, conférences, revues de presse, visites de sites, fiches de lecture et de synthèse, méthodologie. Les travaux sont notés.
Le programme peut évoluer durant l'année.

2^{ème} semestre, 370 heures

Connaissance du monde du transport international et portuaire

Anglais maritime
Communication anglaise 2
Douane – généralités
Droit des affaires 2
Droit du transport maritime
Droit du transport routier
Droit social et GRH
Initiation au commerce international
Initiation aux transports overseas
Organisation des ports
Transit multimodal - initiation
Transport ferroviaire
Transport fluvial
Transport routier - organisation du marché
Travaux personnels*

4^{ème} semestre, 770 heures

Stage de connaissance de l'entreprise - deux mois, fin du second semestre.

Stage d'approfondissement - trois mois, fin du troisième semestre.

Préparation à la rédaction et soutenance du mémoire à la fin de la deuxième année.

2^{ème} année

3^{ème} semestre, 400 heures

Approfondissement des connaissances

Agence maritime
Anglais des affaires
Assurance et expertise maritimes
Bureautique 2
Conversation anglaise
Douane - déclaration
Financement des opérations internationales
Gestion financière
Gestion des conteneurs
Groupage international overseas
L'Union Européenne
Manutention portuaire
Tarification en transport maritime
Transit multimodal
Transport aérien
Transport express - messagerie
Transport routier - techniques d'achat
Travaux personnels*

Institut National des Transports Internationaux & des Ports

ITIP

CONDITIONS D'ADMISSION

L'ITIP est accessible à deux publics

Public en Formation initiale : statut étudiant

Public en Formation continue :

- Envoyé par son entreprise dans le cadre d'un plan de formation
- Etre pris en charge par un Fongecif ou un autre organisme
- Etre demandeur d'emploi et proposé par l'ANPE

Pour être candidat à l'ITIP, il faut :

- avoir un bon niveau en Anglais
- être titulaire du Baccalauréat
- ou avoir le niveau Bac et justifier d'une expérience de 3 années dans une activité portuaire ou de transport

L'ANGLAIS A UNE PLACE PREPONDERANTE DANS LE CURSUS DE L'ITIP ET OCCUPE 20 % DU VOLUME HORAIRE TOTAL

Le recrutement se fait sur dossier et entretien.

- **Informations générales**

Administratrice Générale du CNAM : Mme Laurence PAYE-JEANNENEY

Directeur de l'ITIP : M. Jean-Claude ZIV, titulaire de la Chaire Logistique, Transport et Tourisme du CNAM

Directeur administratif : Brice Duthion

<http://itip.cnam.fr>

Centre de Formation ITIP Marseille-Méditerranée

23, place de la Joliette

BP 81965

13226 MARSEILLE CEDEX 02

Tél. : 04 91 39 45 91

Fax : 04 91 39 40 90

e-mail : itip@marseille-port.fr

Responsables des études : **Bernard Bretton et Elodie Bardin**

e-mail : b.bretton@marseille-port.fr; e.bardin@marseille-port.fr

Responsable pédagogique : **Henri Blanc**

Tel : 04.91.39.52.90

Responsable administratif : **Patrice Lambert**

Tel : 04.91.39.45.91

Institut National des Transports Internationaux & des Ports

FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité sont fixés chaque année par une Commission Technique et peuvent être payés en trois fois.

Année universitaire 2009 / 2010

Inscription individuelle : 2 900 € à confirmer Formation professionnelle : suivant convention

Solutions de financement

Etudiants : bourses ou prêts *

Autre public : ces frais peuvent être pris en charge totalement ou partiellement par un organisme officiel de formation professionnelle, une entreprise ou par d'autres organismes publics.

*** Prêts étudiants :**

En raison des débouchés professionnels qu'offre l'ITIP, une charte est signée entre l'institut et un organisme bancaire pour des prêts très avantageux avec un remboursement post diplôme

Couverture sociale

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'institut impose obligatoirement une couverture sociale à ses étudiants. Trois cas sont à considérer :

- Etudiants de moins de 20 ans en sont exonérés
- Etudiants ayant moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année en cours ; cotisation de la Sécurité Sociale étudiante (LMDE, MEP, etc.) et éventuellement, d'une mutuelle étudiante complémentaire.
- Etudiants âgés de plus de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année en cours : obligation d'une assurance volontaire.

Diverses possibilités existent auprès d'organismes associatifs, mutuelles, etc. Les cotisations sont généralement comprises entre 55 et 250 € pour l'année.

Aucune inscription ne sera définitive sans le règlement des frais de couverture sociale.

Comment retirer un dossier

- En se présentant directement au secrétariat du centre de ITIP Marseille, 23 place de la Joliette 13002 Marseille
- En le demandant par courrier ou par téléphone : **04.91.39.45.91**

PREINSCRIPTION

Frais de dossier : 50 €

Cette somme reste acquise à l'institut quel que soit le résultat de la sélection

Dates :

15 mars au 30 septembre

Toutefois à titre exceptionnel et suivant les places disponibles les dossiers peuvent être examinés jusqu'au 15 septembre.

INSCRIPTION DEFINITIVE

Toute inscription ne devient définitive qu'après étude du dossier et entretien, avec éventuellement une évaluation.

Aucune inscription définitive n'est possible sans le règlement des frais de scolarité.

Aucun règlement n'est possible sur facture.

Les métiers de l'ITIP

L'ITIP prépare aux métiers du transport international. Les diplômés trouvent facilement un emploi, principalement dans les entreprises portuaires en France et dans de nombreux pays en tant que :

Affréteur
Agent commercial
Agent de consignation
Agent de transit
Chef de ligne
Expert maritime
Responsable logistique
Planificateur pour la manutention
Commissionnaire de transport
Déclarant en douane
Responsable de groupage

Certains évoluent dans d'autres secteurs:

Gestion de site
Transport terrestre : ferroviaire, fluvial, routier
Transport aérien
Transport combiné
Transport de marchandises spécifiques
Transport de marchandises dangereuses

Liste à compléter suivant l'évolution personnelle.

Les diplômés de l'ITIP sont titulaires :

- du certificat de commissionnaire de transport**
- du certificat de capacité de transport routier, marchandises et voyageurs**

Ces certificats sont délivrés par la Direction Régionale de l'Équipement du lieu de travail.

Informations complémentaires :

- <http://itip.cnam.fr>**
- itip@marseille-port.fr**